

De: Mairie Le Pin <secretariat@mairielepin.fr>  
Envoyé: lundi 1 décembre 2025 11:28  
À: Annabelle ESTEBAN  
Objet: Lettre d'information n°11 Le Pin : Votre Newsletter du mois de décembre !

Problèmes d'affichage ? [Affichez cette newsletter dans votre navigateur.](#)



## LETTER D'INFORMATION N°11 - LE PIN

### Décembre 2025

## Animations de Noël



Cette année encore, la magie de Noël s'invite Place des Fêtes. Nous vous donnons rendez-vous nombreux et nombreuses à l'occasion de nos traditionnelles animations de Noël le **vendredi 05 décembre de 18h à 22h**.

Vous pourrez profiter d'un moment chaleureux autour d'un verre de vin chaud ou d'une barbe à papa offerts par la municipalité. De nombreuses animations viendront rythmer l'événement.

La mairie tiendra un stand dédié aux dons au profit du Téléthon, permettant à chacun de participer à cette action de solidarité.

Et bien sûr, le Père Noël fera une halte parmi nous ! Les enfants pourront venir le rencontrer et lui remettre leur liste de cadeaux.

Joyeuses fêtes !

Téléthon

## Noël des - 3 ans

Le Père Noël invite tous les petits Pinois(es) de moins de 3 ans non scolarisé(e)s à venir remplir leurs souliers et vivre un moment magique !

Le spectacle (uniquement sur réservation en mairie) aura lieu le **samedi 13 décembre à 15h45 à la salle polyvalente**.

Au programme, une mise en scène sensorielle et tridimensionnelle où les personnages préférés des enfants prennent vie. Chant et humour viennent agrémenter ces moments de douceur partagée.

Nous leur souhaitons un Noël tout en douceur et en émerveillement !

**INVITATION**  
Samedi 13 décembre 2025

Le Père Noël invite tous les petits Pinois(es) de moins de 3 ans non scolarisé(e)s à venir remplir leurs souliers et vivre un moment magique !

Samedi 13 décembre 2025 à 15h45 à la salle polyvalente Nicole PARIS

Chers parents, pour inscrire votre bout de chou à ce bel après-midi, rien de plus simple : complétez le bulletin d'inscription ci-dessous et déposez-le en Mairie avant le lundi 3 novembre 2025.

Pour des raisons de sécurité et de capacité d'accueil, seuls les parents ainsi que les frères et sœurs pourront accompagner l'enfant.

Important : les cadeaux seront remis uniquement aux enfants présents lors du spectacle.  
En cas d'absence justifiée, merci de présenter un certificat médical et de prendre rendez-vous avec la Mairie pour récupérer le cadeau ultérieurement.

**Bulletin d'inscription**

Nom et prénom de l'enfant : .....  
Date de naissance : ..... / ..... / .....  
Nom et prénom du représentant légal : .....  
Adresse : .....  
Numéro de téléphone : .....  
Adresse mail : .....  
Sera accompagné(e) de : .....  
(1) Maman - Papa - mon (mes) frère(s) - ma (mes) sœur(s), soit ..... personnes  
Date et signature

(\*) Rayer la mention inutile

Salle Polyvalente - 15h45

<https://mairiedelepin.fr/>  
[mairiedelepin](#) [Pommeau Pocket](#)

## Spectacle de Noël à l'école



mascotte Alex de Madagascar.

Comme chaque année, à l'occasion des fêtes de fin d'année, tous les élèves de la maternelle et de l'élémentaire sont invités à assister aux spectacles de Noël. À l'issue des représentations, le Père Noël remettra à nos petits Pinois des chocolats.

**Le mardi 16 décembre**, les élémentaires, découvriront le spectacle vivant "Gino Circus". Au programme, équilibre sur rola rola, jonglage rythmique, monocycle, chats savants, magie, petits boucs alpins et la

**Le jeudi 18 décembre**, les maternelles, quant à eux, assisteront au spectacle "Le premier Noël de Perle". Lorsque la lettre de la petite Perle arrive d'un lieu inconnu du Père Noël, son cartographe Dagfin et Killiki sa mécanicienne, embarquent pour une folle aventure parsemée de surprises et de périls qu'ils devront vaincre pour retrouver cet endroit.

Que la magie de Noël accompagne chaque enfant !

## Boite aux lettres du Père Noël

Afin que les enfants puissent m'envoyer leurs souhaits pour Noël et déposer leurs lettres, ma boîte aux lettres sera installée à l'école à partir du **1er décembre et jusqu'aux vacances** puis au marché de Noël le **5 décembre prochain**.

Soyez bien sages mes petits enfants !

Le Père Noël



## Remise des colis de Noël du CCAS



Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a le plaisir d'offrir aux aînés de la commune, comme chaque année un colis de Noël ainsi que des bons d'achat chez nos commerçants.

La distribution des colis et des bons se fera le **mercredi 18 et le jeudi 19 décembre de 10h à 12h et de 14h à 16h en Salle du Conseil en Mairie**.

Ces colis festifs sont une attention particulière pour célébrer la fin d'année dans la convivialité et la bonne humeur.

Les personnes concernées sont invitées à venir retirer leur colis munies d'une pièce d'identité.

## Bienvenue au nouveau praticien

Le pôle santé accueille Nathanael Fresy, masseur spécialisé.

Il propose des soins adaptés à vos besoins : méthode Knap pour soulager douleurs et tensions, madérothérapie pour stimuler la circulation et redonner fermeté, massage Deep Tissu pour préparer et récupérer les muscles, ainsi que coaching bien-être et nutrition. Des techniques personnalisées pour votre confort, votre énergie et votre bien-être au quotidien.



Pour en savoir plus : 07 57 82 82 09 ou <https://book.settime.io/nashtrainer>

# Enquête publique sur le projet Placoplatre – Donnez votre avis !



Une **enquête publique** relative à la demande d'autorisation environnementale de la société Placoplatre se tiendra du **24 novembre au 30 décembre 2025 inclus.**

Elle vise à autoriser le pétitionnaire, pour une durée de trente ans, à l'exploitation d'une carrière de gypse à ciel ouvert au niveau de la **fosse d'Aiguisy et de l'ancien fort de Vaujours**, conformément à la réglementation des installations classées pour

l'environnement.

Cette démarche porte sur la **demande de dérogation “espèces protégées”** et à l'**étude d'impact dans le cadre de la régularisation de l'arrêté préfectoral n°2023-1297 du 23 mai 2023**, portant autorisation environnementale à la société Placoplâtre pour l'exploitation d'une carrière de **gypse** sur les communes de **Coubron et Vaujours**.

**Le Pin** fait partie du **périmètre concerné par cette enquête**.

**Où et comment participer ?**

- **Siège de l'enquête** : Préfecture de la Seine-Saint-Denis.

**Consultation du dossier :**

- Sur registre papier ou tablette disponible en mairie de Le Pin,

- Et en ligne sur le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/regularisation-autorisation-environnementale-vaujours>

- Ou [regularisation-autorisation-environnementale-vaujours@mail.registre-numerique.fr](mailto:regularisation-autorisation-environnementale-vaujours@mail.registre-numerique.fr)

**Dates à retenir**

- **Permanence de la commission d'enquête** : Mardi 2 décembre 2025 de 9h à 12h à la mairie de Le Pin.

- **Réunions publiques d'information** : Vendredi 5 décembre à 18h à Country - salle Léon Lehrer - 35 rue Charles Van Wyngène  
Mercredi 17 décembre à 18h à Vaujours - maison du temps libre - 78 rue de Meaux

**Avis du Conseil municipal**

Le Conseil municipal de Le Pin rendra son avis avant le **14 janvier 2026**.

**Exprimez-vous !**

Votre contribution compte dans la décision finale. N'hésitez pas à consulter le dossier et à consigner vos observations sur le registre disponible ou en ligne.

## Fin de collecte des végétaux pour l'hiver

La collecte des déchets verts touche à sa fin pour l'année 2025.

Le dernier passage aura lieu le **mercredi 10 décembre**.

Nous vous invitons à déposer vos déchets de jardin avant cette date. La collecte reprendra au printemps prochain.

Nous vous remercions pour votre compréhension.



## Calendrier de collecte 2025

**LE PIN**

**CALENDRIER 2025 COLLECTE DES DÉCHETS**

**SORTIR LES BACS LA VEILLE DE LA COLLECTE**  
(COLLECTE ASSURÉE MÊME LES JOURS FÉRIÉS)

En janvier 2024, la Communauté de communes Plaines et Monts de France a installé des bornes à biodéchets sur le territoire.  
Les habitants ont ensuite été dotés d'un kit composé d'un bio sac et de badges d'accès.  
Les déchets sont acceptés en vrac.

**85** bornes à biodéchets installées sur le territoire

**376** tonnes de biodéchets collectées en 2024

DÉCHETS ACCEPTÉS : légumes et fruits / pain / céréales / produits laitiers / restes de repas / restes de viande / petits os / restes de poissons / crustacés / coquillages / fibres et marc de café / sachets de thé / dosettes en papier / noyaux, noix, coquilles d'œufs écorcées / fleurs et plantes fanées sans terre ni pot

Plaines & Monts de France

Une question ?  
Besoins de plus d'informations ?  
Sur votre portail usager ou sur [environnement@cc-pmff.fr](mailto:environnement@cc-pmff.fr)

**COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES**  
MARDI MATIN SEMAINE IMPAIRE (poubelle grise)

Jan	fev	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
14	11	11	8	6	3	1	12	9	7	4	2
28	25	25	22	20	17	15	26	23	21	18	16
						29					30

**COLLECTE SÉLECTIVE**

Le bac de tri sélectif est collecté toutes les semaines  
LE JEUDI MATIN

**BORNES À BIODÉCHETS**

Les bacs sont collectés, lavés et remplacés toutes les semaines. Vous avez accès à l'ensemble des bornes du territoire de la CCPMF.

**BORNES À VÊTEMENTS**

Tous les textiles sont à jeter dans l'une des bornes disponibles dans votre commune ou sur le territoire de la CCPMF.

**COLLECTE DES DÉCHETS VERTS**

Du 12/03 au 10/12, le bac des déchets verts est collecté toutes les semaines  
LE MERCRIDI APRÈS-MIDI

EN JUILLET-AOÛT  
TOUDES LES DEUX SEMAINES  
02/07 - 16/07 - 30/07  
13/08 - 27/08

**BORNES À VERRE**

Tous les verres\* sont à jeter dans l'une des bornes disponibles dans votre commune.

\*sauf la variété cassée, les flacons de parfum, les ampoules...

**ENCOMBRANTS**

Sur rendez-vous. Inscription obligatoire sur votre portail usager.

## Rappel sur le tri des ordures

## DANS LE BAC GRIS



**Ordures ménagères**  
Couches bébé, lingettes et produits d'hygiène usagés, vaisselle cassée, litière pour chat, déjections animales



Sacs fermés



Les sacs mis à côté ne seront pas ramassés

**EXEMPLES D'ERREURS**

Tous les emballages ménagers, bouteilles et bocaux en verre, vêtements et linge, végétaux.

## DANS LE BAC MARRON



Branchages en fagots (diamètre <10cm et longueur <1m)



Herbes coupées, feuilles, fleurs sans les pots

+ Pensez aux broyeurs de végétaux

**Accédez aux déchetteries du territoire**

- Meaux, Z.A. de la Bauve
- Chelles, rue Jacques Schlosser
- Monthyon, rue du chemin vert
- Crègny-les-Meaux, Le Trou de Chaillouet
- Nanteuil-les-Meaux, chemin des bruyères

## DANS LE BAC JAUNE

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS



Papiers  
Papier, livres, journaux et papiers cadeaux



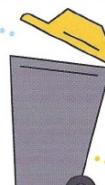
Emballages en carton  
Cartons vidés et aplatis, (gross cartons à déposer proprement à côté du bac)



Emballages en plastique  
Barquettes de viande, gobelets...



Emballages en métal  
Conserve, canettes, couvercles de bocaux...



Pensez à mettre les couvercles dans le  
BAC JAUNE  
Les emballages et papiers doivent être jetés directement en yrac, sans sac plastique, séparés les uns des autres et vides.

**EXEMPLES D'ERREURS**

- Mouchoirs et papiers absorbants
- Tous les objets : jouets en plastique, brosses à dents, ustensiles de cuisine, appareils électriques

## DANS LES BORNES À VERRE

Tous les emballages en verre  
Pots, bocaux et flacons de parfum sans couvercle ni bouchon et bien vidés



Bouteilles en verre  
Bouteilles de vin, jus, sirop, sans bouchon et à déposer vides

- EXEMPLES D'ERREURS**
- Aquarium
  - Miroir
  - Vaisselle, verres cassés
  - Vitre cassée
  - Ampoule

## DANS LA BORNE À BIODECHETS



Coquilles  
Noyaux, noix, coquilles d'œufs (écrasées), coquillages



Restes de viandes et de poissons  
Os, carcasses de poulet, arrêtes



Restes alimentaires  
Pain, céréales, produits laitiers (fromage...), pâtes, riz, pelures de légumes, fruits, agrumes...



Essie-tout, serviettes et mouchoirs en papier usagés (non parfumés, non plastifiés, sans colorant)



SAC PLASTIQUE INTERDIT

**Café et thé**

Filtre et marc de café, dosette en papier, sachet de thé

**EXEMPLES D'ERREURS**

- Cendres, mégots
- Couches et lingettes
- Litières et déjections animales
- Bois, branchages...

+ Pensez aux poules et aux composteurs dans votre jardin

Si vous en avez la possibilité, compostez vos déchets de cuisine et de jardin. Cela permet de réduire de 30% le poids des ordures ménagères par an et par habitant

ARENE REPUBLIQUE FRANCAISE

RÉGION VERTE Région Île-de-France

infinitri

smilom

## DANS LES BORNES À VÊTEMENTS



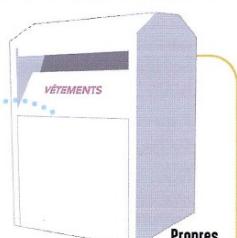
Chaussures  
Bottes, baskets... lacées ensemble



Linge de maison  
Serviettes de bain, serviettes de table, parures de lit, nappes en tissu...



Vêtements  
Pantalons, t-shirts, chemises, pulls, robes, manteaux...



Propres et dans un sac fermé

- EXEMPLES D'ERREURS**
- Chaussures de ski
  - Rollers
  - Casque de moto/vélo

Une doute ?  
Téléchargez l'appli  
« Guide du tri »



CCM - Direction de la Communication - Imprimerie Cataneo - Juillet 2025 - Ne pas déter sur le voie publique

# Code la route



Passer le code de la route à Le Pin, c'est possible !

L'équipe France Services de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF) est désormais équipée du matériel et a reçu les agréments pour faire passer le code de la route dans leurs locaux au 6 rue du Générale de Gaulle à Dammartin-en-Goële **et maintenant à Le Pin en mairie.**

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site [www.objectifcode.sgs.com](http://www.objectifcode.sgs.com)

Plus de renseignements au 01 60 54 68 40.

## LE PIN - Le mag n°9 Décembre 2025

Évènement : Animations de Noël

SUEZ - Des nouvelles de l'ISDD p.6  
Élections municipales 2026 p.8  
Préparons l'hiver ensemble : les conseils de décembre p.9  
Éclairage public : tests et passage des candelabres en LED p.9  
Une cour rénovée, un héritage préservé p.10  
Vidéosurveillance : un outil d'aide à la sécurité p.11

Cliquez sur le visuel ci-dessous pour feuilleter le magazine de chez vous



[Se désabonner - Modifier votre souscription](#)